

## COMMUNE DE WITRY-LÈS-REIMS

CG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**  
**N°A 2025/079**  
**Travaux rue de Bétheny**

Le maire de Witry-lès-Reims ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu les dispositions du Code de la route en vigueur et notamment les articles R411-8, R411-25 et R 417-9 et suivants ;

Vu les dispositions du Code de la voirie routière et notamment l'article L113-3 ;

Vu la demande des entreprises EUROVIA-ROUSSEY en date du 3 mars 2025 ;

Considérant que pour la bonne exécution de la réalisation d'un plateau surélevé au croisement des rues de Bétheny, Youri Gagarine et Edouard Branly dans le cadre des travaux de la rue de Bétheny à Witry-lès-Reims, il est nécessaire de réglementer la circulation ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Du lundi 31 mars au vendredi 4 avril 2025, en raison des travaux de la rue de Bétheny à Witry-lès-Reims entrepris par les entreprises EUROVIA-ROUSSEY ou leurs sous-traitants, les prescriptions définies ci-dessous sont à respecter :

- **Le croisement des rues de Bétheny, Youri Gagarine et Edouard Branly est interdit à la circulation,**
- **La circulation de la rue de Bétheny est :**
  - **A sens unique dans le sens boulevard Pasteur-croisement des rues de Bétheny, Youri Gagarine et Edouard Branly,**
  - **A double sens entre le rond-point du stade et le croisement des rues de Bétheny, Youri Gagarine et Edouard Branly,**
- **Le stationnement est interdit dans la rue de Bétheny,**
- **Le sens de circulation de la rue Jean Mermoz est inversé et s'effectuera dans le sens rue de Bétheny – Boulevard Pasteur,**
- **La rue Charles Cros est mise à double sens,**
- **Une déviation est mise en place par le boulevard Pasteur, l'avenue de Reims et l'avenue des Nelmonts,**
- **Aux abords du chantier la vitesse est limitée à 30 km/h.**

**Article 2 :** La signalisation de chantier est fournie, mise en place et entretenue par les entreprises EUROVIA-ROUSSEY chargées des travaux où leurs sous-traitants.

**Article 3 :** Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers qui devront se conformer à la signalisation mise en place.

**Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Witry-lès-Reims sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage.

Fait à Witry-lès-Reims  
Le 27 mars 2025  
Le maire,  
Michel KELLER



# Annexe arrêté n° A 2025/079



Sens de circulation



Changement du sens de circulation habituel

